

**2009/1450 - Lyon 9e – Grand Projet de Ville de la Duchère - Avenant n° 2 à la convention de rénovation urbaine concernant le volet Habitat du programme de renouvellement urbain de l'agglomération lyonnaise** (Direction de l'Aménagement Urbain) (BMO du 25/05/2009, p. 0977)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : Ce rapport concerne l'avenant n° 2 au GPV portant sur le financement de la démolition de la barre 220 de l'OPAC du Rhône et sur la reconstitution de l'offre sachant que sur l'agglomération, cela prouve le dynamisme de la requalification et l'ampleur de celle-ci, nous avons 4.000 logements à reconstituer suite à des démolitions et bien évidemment, à des reconstructions qualitativement différentes.

Je laisse le Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement se réjouir, détailler ce qui m'évite de le faire.

M. LE MAIRE : Et tout cela en deux minutes seulement !

M. GIORDANO Alain, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement : En deux minutes sans problème Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers Collègues, il y a exactement un mois, j'ai eu le plaisir d'animer à vos côtés une réunion publique pour faire un point d'étape au milieu du Grand Projet de Ville de la Duchère.

Le nouveau gymnase du Plateau Duchère était plein, 500 personnes se sont déplacées pour donner leur avis et questionner les élus sur l'avenir du quartier. Nous avons pu constater combien ce projet intéresse les Duchérois.

Aujourd'hui, je tiens à souligner combien nous marquons une étape importante dans ce projet. Dès le premier trimestre 2010, la barre 220, cette fameuse barre qui a été peinte à l'occasion du 8 décembre dernier, sera démolie. Suite à l'enquête sociale lancée en 2005, le relogement des 347 ménages s'est déroulé à partir de janvier 2006, dans le cadre d'un dispositif partenarial qui a permis à 40 % des ménages d'être relogés à la Duchère et 30 % dans le reste du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Au cours de la réunion publique qui a fait le bilan et a ouvert des perspectives pour l'avenir du quartier, j'ai noté rapidement trois aspects du débat qui ont particulièrement retenus l'attention des participants et illustrent parfaitement le dossier qui nous est présenté aujourd'hui :

Le premier aspect concerne l'habitat et c'est un sujet rythmé par les réunions régulières que nous avons avec Louis Lévêque et les habitants. Déjà 1.200 familles ont été relogées, 77 % d'entre elles, et c'est important, sont satisfaites de leur relogement, mais nous devons bien entendu poursuivre ce travail. Ce travail va se poursuivre avec les perspectives de démolition de la barre 230 et de la barre 430 qui

engageront l'ensemble des partenaires dans un travail d'accompagnement fort.

Le second aspect concerne le développement durable qui est un élément structurant et essentiel du projet. Le foncier de la barre 220 laissera place à un éco quartier. Je me réjouis qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage éco quartier soit initiée sur ce secteur. Il s'agit de la seconde sur Lyon après la Confluence. Outre une valorisation paysagère grâce à des aménagements comme le Parc du Vallon, un parc de 8 hectares, nous travaillerons sur les notions de Haute Qualité Environnementale, de déplacements doux, d'économies d'énergie tout en nous appuyant sur le chauffage urbain biomasse, chaufferie au bois, dont nous avons parlé tout à l'heure.

Le dernier aspect concerne la concertation. Un projet se vit avec ses habitants, et le travail participatif mené est exemplaire sur tous les points. Place Abbé Pierre, square Averroès, Parc du Vallon : autant d'exemples qui sont nés de cette fructueuse collaboration (j'en profite pour remercier Gérard Claisse, Gilles Buna et Louis Lévêque pour leur disponibilité indispensable à la réussite du projet).

Enfin, je terminerai en réaffirmant la satisfaction du Maire d'arrondissement que je suis sur un tel projet, sur la façon dont il est mené et, comme l'a fait remarquer Gilles Buna tout à l'heure, en remerciant plus particulièrement les services de la Ville et du Grand Lyon et ses techniciens qui sont présents en continu à nos côtés pour la réussite de ce Grand Projet de Ville de la Duchère.

Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

Je vais laisser la présidence quelques minutes à M. Touraine et je vous retrouve dans 5 minutes.

(Adopté.)